

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Renouvellement du dispositif d'aides à l'achat de vélos à assistance électrique

Séance du 19 juin 2014

Convocation du 13 juin 2014

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quatorze, le dix neuf juin à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le 13 juin 2014 se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, MM. Othmane Khaoua, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Xavier Tamby par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Sakina Bohu par M. Jean-Pierre Riotton
Mme Catherine Lequeux par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 19 juin 2014

OBJET : Renouvellement du dispositif d'aides à l'achat de vélos à assistance électrique

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) du 12 juillet 2010,

Vu sa délibération du 29 juin 2006 adoptant la contribution de la Ville à l'élaboration du schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) et affirmant, dans ce cadre la primauté de la question énergétique,

Vu sa délibération du 31 mars 2011 adoptant la mise en place d'un dispositif d'aides à la location et à l'achat d'un vélo à assistance électrique,

Considérant l'intérêt de poursuivre cette opération dans le cadre de la politique de développement des circulations douces menée, afin de lutter contre l'effet de serre,

Considérant les conditions définies pour l'attribution de ces aides par le règlement en annexe de la présente délibération,

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon)

DECIDE de reconduire le dispositif d'aides pour l'achat de vélos à assistance électrique pour une durée d'un an à compter du 20 juin 2014 et de fixer le montant de la subvention à 20% du coût d'achat TTC, plafonné à 200 €.

APPROUVE le règlement d'attribution des aides correspondantes.

AUTORISE le maire à accorder des aides dans le cadre des dispositions de ce règlement.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. Hachem Alaoui-Benhachem